

**ORGANISATION DU CONCOURS PHOTO
“ PAYSAGES EN HAUTS-DE-FRANCE ”**

OBJET

En 2017, pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture, les cinq CAUE départementaux des Hauts-de-France ont choisi de mettre en place une initiative commune de lecture et d'interprétation des paysages sur l'ensemble du territoire régional intitulée « 40 ans, 40 lieux ».

Cette première phase d'observation du paysage régional a fait émerger un ensemble de points de vue qui s'articulent autour de 6 thèmes principaux.

EN LIEN AVEC LE SOCLE GÉOGRAPHIQUE

Relief et paysages

Eau et paysages

Cultures et paysages

EN LIEN AVEC L'ACTION DES FEMMES ET DES HOMMES

Paysages de guerres

Paysages d'industries

Paysages de l'habiter

Reprenant ces six thèmes, l'exposition « Une région, des paysages » a permis de faire naître d'autres points de vue et de construire une approche du territoire partagée par l'ensemble des habitants des Hauts-de-France.

Dans le prolongement de ces actions, l'Union Régionale des Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (URCAUE) des Hauts-de-France propose aujourd'hui un concours photo intitulé « Paysages en Hauts-de-France ».

SUJET ET THÈMES

L'objet de ce concours photo est un appel à talents destiné à présenter la diversité des paysages de la région des Hauts-de-France, sous un angle révélant la nature mouvante des paysages, qui évoluent et se créent en permanence.

Les participants sont donc invités à partager leur vision des paysages, autour de 6 thèmes :

> Relief et paysages,

> Cultures et paysages,

- > Eau et paysages,
- > Paysages de guerre,
- > Paysages d'industrie,
- > Paysages de l'habiter.

PARTICIPATION

Chaque participant inscrit au concours pourra proposer 1 photographie par thème, en restant libre de participer pour tout ou partie des 6 thèmes.

ORGANISATION

Le CAUE de l'Aisne propose de piloter cette action (Bruno STOOOP et Virginie DUPONT).

Chaque CAUE de l'UR désignera son référent. L'ensemble des référents constituera le groupe de travail en charge de l'organisation et de l'animation du concours.

Le concours sera proposé à l'échelle régionale par l'URCAUE des Hauts-de-France. Toutefois, pour des raisons logistiques et pour plus de proximité avec les participants, il est proposé que le concours soit lancé au niveau départemental par chacun des CAUE, de manière simultanée et selon les mêmes modalités.

DATE ET DURÉE

Le concours démarrera à partir de mars 2021 et se déroulera sur une période de 6 mois.

COMMUNICATION

La communication sera déployée depuis la plateforme URCAUE sur S'PASS.

Relayée à l'échelle départementale par les 5 CAUE sur la base de supports communs.

L'identité visuelle (affiche, bandeaux web) a été confiée à un graphiste.

La diffusion de la communication pourra s'appuyer sur :

- > la plateforme URCAUE et les sites web des 5 CAUE
- > les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram..),
- > un envoi mailing via les lettres d'information des CAUE , ainsi qu'un envoi ciblé (clubs photo, établissements scolaires...),
- > des affiches et flyers (centres culturels, médiathèques...)
- > les médias : presses, radios, etc.

INSCRIPTIONS ET RÉCEPTION DES PHOTOS

Les 5 référents géreront les inscriptions pour leur département = une ventilation automatique par département se fera lors de l'inscription.

De même, chaque CAUE réceptionnera les photos de son département (format numérique) directement sur une boîte mail dédiée (créée pour l'occasion ou boîte mail du référent).

JURY ET REMISES DES PRIX

5 lauréats par thème (1 lauréat par département).

Donc pour 6 thèmes = 30 photos lauréates au total , dont 6 « 1^{er} prix » régionaux (1 par thème).

Le jury sera régional et pourra être composé comme suit :

- > les paysagistes des CAUE (1 par CAUE ?),
- > un photographe professionnel, ou « talents visuels » (amateurs éclairés)
- > un référent « paysage » de la DREAL
- > la présidente de l'URCAUE
- > Bertrand FOLLEA
- > Francis MEILLIEZ

La grille de sélection des lauréats sera remplie selon 4 critères :

- pertinence par rapport à « l'angle » que nous aurons défini,
- pertinence par rapport au thème pour lequel concourt la photo,
- originalité/identité,
- qualité esthétique de la photo.

Les modalités de réunion du jury resteront à définir (date, visio / présentiel...).

Une remise de prix aura lieu dans chaque département (en simultanée ou non).

Les 6 « 1^{er} prix » régionaux pourront être invités et récompensés en marge d'une manifestation régionale de présentation de l'expo photos issues du concours (ou autre) .

Les prix remis pourront être symboliques ou correspondre à quelque chose de plus concret (à définir).

VALORISATION DES PHOTOS

Les droits des photos seront cédés (cf. règlement) à l'URCAUE Hauts-de-France, sous condition de citer l'auteur.

Les photographies reçues pourront donc être valorisées dans une expo photos (expo autonome ou en accompagnement de l'exposition Une région des paysages), un « beau livre », autre....

Elles constitueront une photothèque, un observatoire des paysages sur S'PASS (?) et pourront être utilisées dans nos communications, nos publications, nos outils de sensibilisation ...

Elles pourront également alimenter l'Observatoire photographique des paysages de la DREAL, dans le cadre de notre partenariat (actuel ou à compléter).

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Observatoires-photographiques-des-paysages>)

CALENDRIER

- Janvier 2021 : désignation des référents, affinage de la méthode
- Février 2021 : diffusion du brief, mobilisation du groupe de travail pour les supports (communication, inscription...), finalisation du règlement et validation

- Mars 2021 : communication et lancement du concours, ouverture des inscriptions
- **collecte des photos**
- Juin 2021 : désignation et contact des membres du jury, prépa remise des prix
- Août 2021 : fin du concours
- Septembre 2021 : jury
- Automne 2021 : remises des prix (CAUE) / événement régional (URCAUE)